
Arrondissement de
Thionville - Est

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers élus
15

Séance du 31 mai 2011

Sous la Présidence de : ROLLINGER Gérard, Maire,

Conseillers en
fonction
15

Etaient présents : BOUZENDORFFER Robert, Mlle CYRON
Véronique, Mme DELEURME Katiane, Mme DISTEL Françoise,
ENGELBERT Christophe, GUTIERES Patrick, HAMMES Paul, IRR
Christian, PATOUT Gilbert, VAN KOUWEN Wouter.

Conseillers présents
11

Absents avec procuration : LANGARD Thierry, Mme DI VITA Anne
Absents excusés : ROLLINGER Michel, LEG Florent

Convocation du 31 mai 2011

N° 01/04/2011

PLU, fixation ferme des zonages

Considérant l'état d'avancement de la révision du PLU présenté par la commission, il est nécessaire que le conseil municipal se prononce sur la fixation ferme des zonages, en particulier sur le développement urbanistique du secteur Nord de la commune (nouvelles zones constructibles par rapport à l'ancien POS)

Après un vote secret, le conseil municipal décide par

5 voix pour, 7 voix contre et 1 voix d'abstention

De ne pas urbaniser le secteur Nord de la commune lieu dit RANSFELD et demande son classement en zone N

N° 02/04/2011

Trottoirs rue « Boucle de Rouillé »

Le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de sécuriser la rue « Boucle de Rouillé » avec la pose d'un trottoir côté habitations.

Il rappelle la procédure adaptée de l'appel d'offres à savoir :

- Affichage d'un avis d'information à la Mairie
- Consultation avec visite sur place des entreprises

Après analyses techniques et financières des offres de cinq entreprises, le conseil municipal, après délibération, retient l'entreprise

TRABET LORRAINE de 57525 TALANGE, la mieux disante,
pour effectuer les travaux de création du trottoir.

Sachant que les coûts s'élèvent à 34.355,10 € TTC, le conseil municipal autorise le Maire à poursuivre cette affaire et l'autorise à signer tous les documents inhérents à cette dernière.

Ont voté à l'unanimité les membres présents.

N° 03/04/2011

Comité de gestion de la salle polyvalente

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est important de mettre fin aux fonctions du comité de gestion de la salle polyvalente de la commune.

Vu que les assemblées générales annuelles n'ont pas été honorées depuis une dizaine d'années

Vu qu'il n'est plus possible à ce jour de rassembler les membres de ce comité

Vu la délibération du conseil municipal en date du 2 juillet 2010, dans laquelle la décision a été prise que la commune se retire du conseil d'administration de ce comité

Vu que la gestion de cette salle est assurée uniquement par la commune, le conseil municipal après délibération décide de mettre fin à la fonction du comité de gestion de la salle polyvalente

Considérant les relevés bancaires du Crédit Mutuel du 5 mai 2011 pour le compte du comité de gestion de la salle, le conseil municipal dit, à l'unanimité, que les soldes créditeurs soient versés à la trésorerie de la commune

A savoir :

- Tonic Plus Association Nr 00033406064 = 7,72 €
- Compte Courant Association Nr 00033406040 = 34,69 €
- Livret Bleu Association = 0,30 €

N° 04/04/2011

Rémunération de l'agent rédacteur à temps non complet

Faisant référence à la délibération du 08/04/2008 créant un poste de rédacteur à temps non complet à 17,50h/35^{ème} sur la base du 2^{ème} échelon et faisant fonction de secrétaire de mairie ; Le Maire propose à l'assemblée de modifier la base de rémunération à compter du 1^{er} juin 2011 comme suit :

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de rédacteur, sur la base du 8^{ème} échelon.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE

D'adopter la proposition du maire

De modifier ainsi le tableau des emplois

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

POUR COPIE CONFORME

APACH, le 31 mai 2011

Le Maire,